



POUR LE VIII. DIMANCHE
APRÈS LA PENTECÔTE.

Sur la piété envers les Morts.

Fodere non valeo. Je ne saurois travailler à la terre. Luc, c. 16.

L'EMBARRAS de cet économe infidèle à qui son maître fait rendre compte, en lui ôtant l'administration de ses biens, nous représente, ainsi que nous le disions l'année dernière, la situation d'un chrétien surpris par la mort, à qui Dieu demande le compte de sa vie, au moment où il ne s'attend point à le lui rendre; & l'impuissance où se trouve cet économe de travailler à la terre, peut nous représenter aussi l'impuissance où nous sommes de rien faire pour le ciel, dès qu'une fois le souverain juge nous a retirés d'ici bas, & que nous sommes ensevelis dans cette nuit profonde pendant laquelle, suivant la parole de Jésus-Christ, personne ne peut désormais travailler: *Venit nox quando nemo potest operari*. Telle est la cruelle position où se trouvent ceux de nos Freres qui en sortant de ce monde tombent entre les mains de Dieu, & de-

LE VIII. DIM. APRÈS LA PENTECÔTE. 383

viennent les victimes de sa justice, soit qu'ils les précipite dans les enfers pour y être tourmentés sans mérite & sans espérance, soit qu'il les retienne dans les prisons ténébreuses du purgatoire, *jusqu'à ce qu'ils aient payé la dernière obole.* Secret impénétrable sur lequel il ne nous est pas permis de porter aucun jugement; & de-là viennent les sentimens de respect, de piété, de charité dont l'Eglise est pénétrée, & qu'elle nous inspire envers tous ceux qui meurent dans son sein, de quelque maniere qu'ils aient vécu. C'est là-dessus, mes chers Paroissiens, que nous allons faire aujourd'hui quelques réflexions familières.

P R E M I E R E R É F L E X I O N .

LA mémoire du juste sera, dit le Saint-Esprit, accompagnée de louanges & de bénédictions : *Memoria justī cum laudibus.* (Prov. c. 10.) Comme il a cherché pendant sa vie, à se rendre utile à ses frères, suivant sa condition & son pouvoir; sa mort est regardée dans le pays où il a vécu, comme une perte publique, les regrets sont universels; & ces regrets se renouvellent dans toutes les occasions où l'on auroit besoin de ses lumières, de sa charité, de sa piété, de ses bons exemples. On le desire alors, on le cherche, on se dit les uns aux autres, où est-il? Ah! s'il vivoit! ah! que ne vit-il encore! *Nomen ejus requiretur.*

Si cela est vrai d'un simple particulier à qui sa vertu avoit attiré l'estime, l'amitié, la confiance, la vénération publiques; quels hommages ne rend-t-on pas à la mémoire du juste, lorsqu'il a été un de ces hommes que la Providence met à la tête de son peuple, que le Prophète appelle des Dieux, & que nous regardons en effet comme les images de Dieu sur la terre. La nouvelle de sa mort se communiquant de proche en proche, flétrit successivement tous les cœurs, mille & mille voix s'élevent alors pour pleurer sa perte, & pour faire l'éloge de ses vertus : *Memoria justī cum laudibus.*

Nous avons vu, il n'y a pas longtems; mes chers Paroissiens, un exemple bien frappant : car je ne crains pas de r'ouvrir une plaie qui saigne encore, ni de faire couler des larmes que la génération présente ne verra point tarir, & que les gens de bien ne cesseront de répandre sur le tombeau de feu Monseigneur le Dauphin. Il semble, grand Dieu, que vous n'aviez pris plaisir à le former selon votre cœur, que pour faire plus hautement éclater contre nous la sévérité de vos jugemens terribles. La France éplorée embrassant vos autels, poussant des cris de douleur, s'efforçant de retenir ce Prince que vous lui arrachiez dans votre colere, vous a trouvé inexorable : comme si nos iniquités étant montées à leur comble, vous avoient rendu sourd à nos cris;

eris ; comme si la mesure des bénédictions que vous deviez répandre sur ce royaume , étoit remplie , & que nous ne dussions plus attendre que des malheurs.

Ah ! Seigneur , souvenez-vous de vos anciennes miséricordes ; & après avoir fait à nos cœurs une plaie aussi vive & aussi profonde , ne nous refusez pas la seule consolation que nous puissions espérer ; ajoutez les jours que vous avez retranchés d'une si belle vie , ajoutez - les à celle de Louis le *Bien-aimé* ; qu'il voie renaître dans ses petits-enfans , & dans les enfans de ses petits-enfans , toutes les vertus de leur auguste pere ; vertus dont les chaires chrétiennes retentissent encore dans tout le royaume ; vertus dont les peres instruiront leurs enfans ; dont la mémoire conservée dans nos annales , passera d'une génération à l'autre , pour l'honneur de notre siècle , pour servir d'exemple au siècle à venir , pour l'édification de l'Eglise & la gloire de la religion : *Memoria justî cum laudibus.*

Il en est de même à proportion de tous ceux qui pendant leur vie ont répandu l'odeur précieuse des vertus & de la piété chrétienne , & l'oracle de l'Esprit Saint se vérifie dans les conditions les plus obscures , comme dans les plus relevées. Voyez ce qui arrive à cet égard dans la Paroisse lorsque nous accompagnons au tombeau quelqu'un qui a mené parmi nous , une vie innocente.

2. *Dom. Tome III.*

* R

irréprochable & pleine de bonnes œuvres. Chacun s'empresse de publier le bien qu'il en fait. Sa modestie, sa douceur, sa patience ; la droiture & la bonté de son cœur ; sa générosité, sa charité, ses aumônes ; son empressement à rendre au prochain tous les services qui dépendoient de lui ; son exactitude à remplir les devoirs de sa condition, son zèle pour le bien, sa ferveur dans le service de Dieu ; tout cela, le jour de sa mort & longtems après, fait le sujet de toutes les conversations qui roulent sur son compte, la matiere de mille louanges, de mille bénédictions, de mille regrets : *In diebus defunctionis sue benedicetur.*

Mais enfin telle qu'ait été la vie de nos freres qui sont morts dans le sein & dans la communion de l'Eglise, leur mémoire est une chose sacrée à laquelle il ne nous est pas permis de toucher ; & le plus grand pécheur ne peut être regardé après sa mort, que comme un criminel qui a paru devant son juge. Est-il absous ? est-il condamné ? Nous n'en savons rien. Comme il n'est pas impossible de mourir dans le péché, après avoir vécu dans la grace, il peut arriver aussi, quoique très-difficilement, que l'on meure dans la grace, après avoir vécu dans le péché.

De-là vient que l'Eglise honore généralement la mémoire de tous ceux qui sont morts dans sa foi, sans en excepter aucun :

elle les accompagne au tombeau , elle couvre leur sépulture avec les mêmes cérémonies & les mêmes prières , sans distinguer les méchans d'avec les bons. La charité dont elle est animée lui fait présumer que vous avez fait miséricorde , ô mon Dieu ! à celui dont elle a reçu les derniers sours. Le respect dont elle est pénétrée pour vos jugemens secrets , la crainte de condamner quelqu'un de ceux que vous auriez absous , les lui rendent tous respectables.

Mais ne semble-t-il pas , mes Freres , que la nature seule inspire une certaine compassion & un certain respect pour les morts ? D'où vient qu'en voyant descendre notre prochain dans le tombeau , nous nous sentons plus portés à faire l'éloge de ce qu'il y avoit de bon en lui , qu'à critiquer ce qu'il pouvoit avoir de reprehensible ? Tandis qu'il vivoit , ses mauvaises qualités nous faisoient presque toujours oublier les bonnes ; dès qu'il n'est plus , les bonnes font en quelque sorte oublier les mauvaises : c'est que les plus imparfaits , les plus méchans , une fois ensevelis dans les ténèbres de la mort , ne méritent plus en effet de notre part que des regrets & des larmes : *Super mortuum plora , defecit enim lux ejus.* (Eccli. 22.)

Pendant leur vie , ils pouvoient se corriger , se convertir , réparer le mal qu'ils avoient commis , racheter leurs péchés par

R ij

de bonnes œuvres , maintenant ils ne peuvent plus rien faire de tout cela : *Fodere non valeo*. Pendant leur vie , Dieu ne les punissoit pas , ou il les punissoit par un effet de sa miséricorde , & comme un pere qui châtie ses enfans ; mais dès qu'ils ont eu rendu le dernier soupir , ils sont tombés entre les mains d'un juge inexorable qui a déployé contre eux toute la sévérité de sa justice , qui leur fait souffrir dans le purgatoire , hélas ! peut-être dans les enfers , des tourmens épouvantables , en comparaison desquels les peines les plus affreuses de cette vie , ne sont que comme quelques gouttes d'eau , en comparaison des vastes abîmes de la mer : *defecit enim lux ejus*.

Après cela , mes chers Paroissiens , je vous laisse à penser quelle est donc la témérité , l'injustice , la cruauté , je ne crains pas même de dire l'impiété de ces langues malignes qui n'épargnent pas plus les morts que les vivans , qui poursuivent leurs freres jusques dans la tombe où ils reposent , jusques dans le sanctuaire impénétrable de la justice suprême qui les tient sous sa main , jusques dans les bras de l'Eglise qui dans toutes ses prieres les offre , les recommande au Pere des miséricordes , & le conjure sans cesse de placer leur ame dans son repos éternel.

Que dirai-je de ceux qui ont l'inhumanité de reprocher aux enfans les vices de leurs

peres ; qui ressuscitent les morts pour faire rougir , pour humilier , pour insulter les vivans ? bassesse indigne non-seulement d'un chrétien , mais de tout homme qui pense , & néanmoins il n'est rien de plus commun. Après avoir dit tout ce que l'on fait & tout ce que l'on ne fait pas contre une personne que l'on a pris à tache de noircir , on s'en va fouiller dans la vie du pere , de la mere , du grand-pere , de la grand-mère , jusqu'à la troisieme & quatrieme générations. L'on en ramasse tous les vices , tous les défauts , toutes les miseres , tous les bruits semés dans le public , vrais ou faux , n'importe , & l'on en charge les enfans , les petits-enfans , les arriere-petits-enfans : quelle indignité ! Eh ! mes Freres , laissons les morts en paix ; respectons-les tout au moins comme des criminels dont la justice divine s'est emparée , & dont le sort demeure caché dans le secret de ses jugemens éternels ; n'insultons jamais à leur mémoire , ne troublons pas le repos de leurs cendres , & que notre charité les suive jusques dans le tombeau.

Que si tels doivent être nos sentimens à l'égard de tous les fideles , de ceux-là même qui ont été pendant leur vie nos plus cruels ennemis ; à combien plus forte raison ne devons - nous pas respecter la mémoire de ceux qui nous ont donné le jour ? Heureux les enfans qui n'ont point à rougir de la vie de leurs peres ! heureuses les familles qui

remontant d'une génération à l'autre, ne trouvent qu'une succession de bons exemples, & chez qui la vertu & la piété étant comme héréditaires, font tout-à-la-fois la gloire des morts & celle des vivans. Quelle consolation ! quelle douceur pour un fils d'entendre faire à tout le monde l'éloge de son pere !

Si vous avez cette consolation, mon cher Paroissien, si Dieu vous a fait la grace de naître de parens vertueux ; excitez-vous à bien vivre, en vous souvenant de la manière dont ils ont vécu ; demandez-vous à vous-même, dans les différentes circonstances de votre vie, ce qu'ils feroient, ce qu'ils diroient, ce qu'ils vous conseilleroient de faire, s'ils vivoient encore. Les biens qu'ils vous ont laissés, la maison dans laquelle ils vous ont élevé, le lit où ils sont morts, le lieu où ils sont enterrés, vous parleront sans cesse de leurs vertus & de leurs bonnes œuvres. Les larmes de tendresse que vous répandrez quelquefois en pensant à eux, seront toujours accompagnées de quelque retour sur vous-même, & vous prierez le Seigneur qu'il vous fasse la grace de leur ressembler.

Que s'ils ont eu le malheur de mener une conduite qui fasse tort à leur mémoire, & qui vous ait été préjudiciable ; s'ils ne vous ont pas donné l'éducation que vous deviez avoir, s'ils ne vous ont pas pro-

euré un établissement convenable, s'ils ont dissipé mal-à-propos le bien qu'ils auroient dû vous conserver ; à Dieu ne plaise que pour cela vous vous éleviez intérieurement contre eux. Gardez-vous de charger leurs cendres de reproches, d'invectives, de malédictions, comme il n'arrive, hélas ! que trop souvent : & sachez qu'ils ne sont pas moins respectables pour vous après leur mort, que pendant leur vie ; qu'il ne vous est permis de penser aux fautes qu'ils ont commises, que pour vous exhorter vous-même à ne pas en commettre de pareilles. Si vous avez des sentimens d'honneur & de religion, le souvenir de leurs vices fera pour vous un motif puissant de pratiquer les vertus contraires, afin de couvrir par-là, & d'effacer en quelque sorte les taches qu'ils ont imprimées à leur mémoire, & dont la mauvaise odeur rejailloit malheureusement sur leur famille. Que l'innocence & la pureté de vos mœurs fasse, pour ainsi dire, oublier leur libertinage ; votre piété, leur défaut de religion ; votre probité, leurs injustices, & ainsi du reste.

Après tout, s'ils vous ont laissé de mauvais exemples, ils n'ont pas été si misérables que de vous exhorter à les suivre. Il est rare qu'un pere conseille à ses enfans de faire le mal ; & quand même la passion l'aveugleroit jusqu'à ce point, les sentimens

de repentir qu'il laisse voir au lit de la mort, les dernières paroles qu'il adresse à sa famille, dans un moment où l'on voit les choses comme elles sont, doivent effacer, & vous faire oublier le passé. Arrêtez-vous donc à ces dernières paroles, & à cette volonté dernière, lorsque vos peres, quoiqu'ayant mené une vie peu chrétienne, ont néanmoins en mourant, donné tout lieu d'espérer que Dieu leur aura fait miséricorde.

A propos des dernières volontés, je dois, mes chers Paroissiens, ne point passer sous silence le respect inviolable avec lequel les héritiers du défunt sont tenus d'exécuter de point en point ses dispositions testamentaires; soit qu'il les ait consignées dans un acte public, soit qu'il les ait faites verbalement, lorsqu'elle n'ont rien de contraire aux loix & à la justice, ni aux bonnes mœurs. Ces dernières dispositions sont une chose sacrée à quoi il n'est pas permis de toucher; parce que celui qui seul auroit pu les révoquer ou les changer, n'existe plus; & parce que l'on ignore très-souvent les vrais motifs qui l'ont déterminé à les faire.

Ce que l'on regarde quelquefois comme une aumône trop abondante ou déplacée, n'est peut-être qu'une restitution à laquelle il a été forcé par les remords de sa conscience. Ce legs pieux en faveur de la fabri-

que, est peut-être l'exécution d'un vœu qu'il avoit fait, il y a long-tems, soit pour lui ou pour les siens; & ce, par des raisons sur lesquelles il a dû ne pas s'expliquer. Cet autre legs que l'on regarde comme une simple marque d'amitié & de pure faveur, n'est peut-être dans le fond qu'un acte de justice. Un mourant est-il obligé de rendre compte de tout à ses héritiers, & de leur révéler tous ses secrets, aussi-bien que les secrets d'autrui? Mais la crainte de paroître les révéler moi-même, m'empêche d'en dire davantage sur cet article.

Que l'esprit d'intérêt, ou quelque autre motif encore plus criminel, ne vous aveugle donc pas, mon cher Paroissien, jusqu'à vous faire mépriser une obligation de cette nature. Celui qui vous a laissé son bien en étoit le maître. Il auroit pu de son vivant exécuter par lui-même tout ce qu'il vous a chargé d'exécuter à sa place & en son nom; ne pas satisfaire à ses intentions, c'est le tromper, c'est abuser cruellement de sa confiance; c'est retenir un bien qui ne vous appartient pas; c'est une injustice & une ingratitude criantes. Respectons, mes Freres, respectons les dernières volontés des morts; faisons honneur à leur mémoire, & entrons, à cet égard, dans les sentimens de l'Eglise qui traite avec tant de respect elle-même, non-seulement leur mémoire qu'elle rappelle journallement dans

toutes ses prieres ; mais encore leurs corps ; & jusqu'à la terre qui les couvre.

Ce corps qui n'est plus maintenant qu'une poignée de poussiere , a été la demeure d'une ame faite à l'image de Dieu , rachetée par la mort & le sang de l'homme-Dieu. Il a été consacré de mille manieres par les actes de religion à quoi il a servi , par les sacremens dont la matiere & la forme ont été appliquées immédiatement sur lui , par la chair adorable de l'agneau sans tache dont il étoit nourri pendant qu'il vivoit. De-là ces honneurs funebres que l'Eglise s'empresse de rendre aux corps des fideles trépassés : de-là cette lumiere qu'elle fait briller autour de leur cercueil , ces aspersions , ces encensemens , & toutes les cérémonies dont elle accompagne leur sépulture qu'elle veut elle-même couvrir par le ministere de ses Prêtres , conformément à la parole de l'Esprit-Saint dont elle est en tout & par-tout animée : *Secundùm judicium contege corpus illius , & non despicias sepulturam ejus.* (Eccli. 38.)

De là vient encore qu'elle bénit , qu'elle purifie , qu'elle sépare des choses profanes , & consacre solennellement la terre destinée à cette sépulture ; voulant que nous la regardions & que nous la traitions comme une terre sainte , parce qu'elle renferme les os de ceux qui ont été appelés pour être saints , qui ont vécu dans une religion toute

sainte, & qui sont véritablement saints, s'ils ont été fideles à leur vocation.

Où est donc votre foi, mes chers Paroissiens, lorsque vous assistez au convoi de vos freres défunts, avec si peu de respect, avec si peu de décence & de modestie ? Les prieres, le chant lugubre, où plutôt les gémissemens de l'Eglise votre mere, la vue de ce cercueil, l'idée de ce qu'il renferme; les ténèbres, la pourriture de ces tombeaux où la mort impitoyable précipite, cache, dévore, engloutit successivement toutes les générations; de tels objets n'ont-ils rien qui fasse impression sur votre esprit, & vous porte à réfléchir au moins quelques instans sur vous-mêmes. Ne vous semble-t-il pas entendre sortir du fond de cette biere, une voix qui vous crie : Mon ami, souvenez-vous du jugement que je viens de subir, & que vous subirez dans peu vous-même; *hier pour moi, demain & peut-être aujourd'hui pour vous. Memento judicii mei, sed enim erit & tuum; mihi heri, & tibi hodie.* (Eccli. 38.)

Où est votre piété, où est votre religion, lorsque vous trouvant dans le cimetiere, avant & après l'Office Divin, vous vous y comportez avec autant de liberté, avec aussi peu de retenue, avec la même dissipation, que si vous étiez dans un lieu profane ? Comment ne pensez-vous point alors, que les cendres de vos parens, de vos amis, de

vos concitoyens sont mêlées avec la terre sainte que vous foulez aux pieds ? Ouvrez donc les yeux & regardez tout autour de vous. Voilà où est enterré votre pere ; voici la fosse de votre mere ; là est un de vos proches ; ici un de vos amis, le compagnon peut-être de votre libertinage.

Puisqu'il est d'usage parmi vous , que chaque famille a sa place marquée dans le cimetiere ; venez & voyez : c'est-là la vôtre. Un jour viendra , & ce jour n'est pas bien éloigné , que l'on dira de vous comme des autres : un tel est mort. Voilà donc le lieu où l'on viendra rendre à la terre ce misérable corps qui en est sorti. Remarquez-bien cette place , & dites en la regardant : voilà le terme de ma course , & mon véritable domicile : voilà mon champ , mon pré , ma vigne , mon domaine , mon héritage : voilà ma maison & mon dernier gîte. Je marche jour & nuit pour arriver là ; qu'en pensez-vous , mon cher Paroissien ? Cette réflexion , si vous étiez assez sage pour la faire , jointe au respect qui est dû aux cendres & à la mémoire des fidèles défunts , ne vous rempliroit-elle pas d'une sainte & religieuse frayeur toutes les fois que vous entrez dans le cimetiere ?

Mais ce respect pour les morts , les honneurs que nous rendons à leur mémoire , à leurs cendres , au lieu même où elles reposent , tout cela ne seroit rien si notre

piété envers eux n'alloit pas plus loin ; si elle se borroit à des honneurs , elle leur seroit parfaitement inutile. Le corps dont ils se sont dépouillés , & qu'ils ont laissé sur la terre , de quelque maniere qu'il y soit traité , ne leur cause plus désormais ni douleur , ni inquiétude. Qu'il soit précieusement enfermé dans un cercueil de plomb , ou seulement enveloppé d'un méchant drap : qu'on fasse beaucoup de bruit & de dépense à ses funérailles , ou qu'on l'enterre sans cérémonie ; qu'il soit mangé par les vers , ou dévoré par les poissons , ou déchiré par les oiseaux de proie ; peu leur importe. Ils savent que ce corps , sous quelque forme & dans quelque lieu qu'il existe , leur sera rendu à la résurrection générale ; le Créateur tout-puissant qui de rien a fait toutes choses , saura bien en retrouver tous les membres , en rassembler toutes les parties , & le réunir de nouveau à l'ame pour laquelle il a été fait.

Mais cette ame qui ne meurt point , & qui ne sauroit mourir , où est-elle ? la croire dans les enfers seroit non-seulement une pensée affreuse & désespérante ; mais la plus horrible témérité. Imaginer qu'en sortant de ce monde , elle a été réunie de suite avec les bienheureux dans le ciel , c'est ignorer combien les jugemens de Dieu sont terribles : Malheur , malheur , dit S. Augustin , à la vie la plus sainte , si vous la jugez sans

miséricorde , ô mon Dieu ! & nous savons qu'après la mort , la justice divine , avec toute sa sévérité , succède à la miséricorde. Il nous reste donc à supposer que les ames de nos freres passent dans le purgatoire , où elles sont retenues pendant un certain tems dont nous ignorons la durée. C'est-là qu'elles souffrent des peines inexprimables , sans pouvoir se procurer par elles-mêmes aucune espece de soulagement. Et voilà , mes chers Paroissiens , quel doit être le principal objet de notre piété envers les morts ; voilà ce qui doit remuer les entrailles de notre charité en leur faveur ; de maniere que nous mettions en usage tous les moyens que la foi nous suggère , & qui sont en notre pouvoir , afin de les soulager , & de hâter le moment de leur délivrance.

SECONDE RÉFLEXION.

Il seroit inutile , mes freres , d'entrer ici dans un long détail des preuves qui établissent la vérité d'un purgatoire , & des raisons qui en font sentir la nécessité. Ce que nous croyons là-dessus a été cru dans tous les siècles de l'Eglise , & même avant J. C. (2. *Macch. c. 12.*) Le célèbre Judas Machabée , qui vivoit environ deux cens ans avant la publication de l'Evangile , au sortir d'un combat où il avoit défait les ennemis du peuple de Dieu , envoya une somme considérable d'argent aux Prêtres de Jérusalem , afin qu'ils

offrirent des sacrifices pour les péchés de ceux qui étoient morts à la bataille. Ce qui prouve incontestablement que la priere pour les morts, étoit regardée chez les Juifs, comme une sainte & salutaire pensée, une sainte & salutaire pratique; & nous ne voyons nulle part que les Prophètes, ces impitoyables censeurs de tous les abus, de toutes les erreurs, de toutes les superstitions, se soient jamais récriés-là contre.

Jésus-Christ venu ensuite pour enseigner aux hommes, non pas seulement quelques vérités, mais toute vérité: Jésus-Christ qui s'élevoit avec tant de force contre les traditions humaines, que les Pharisiens avoient mêlées à la vraie loi de Dieu, ne plaça jamais la priere pour les morts au nombre de ses vaines traditions; & quoi qu'il n'y ait dans l'Évangile aucun passage où il soit fait mention expressément & nommément du purgatoire, il y en a cependant quelques-uns qui paroissent le supposer, & dont les saints Peres se sont servi pour en prouver l'existence.

Qu'est-ce que ce débiteur, dont il est dit au cinquième chapitre de Saint Matthieu, qu'après avoir été traduit devant le juge, faute d'avoir satisfait son créancier, il sera renfermé dans une prison, d'où il ne sortira point qu'il n'ait payé jusqu'à la dernière obole? N'est-ce pas-là nous faire entendre assez clairement qu'il y a dans l'autre vie

une prison où certaines ames , après avoir paru devant le souverain juge , seront renfermées , jusqu'à ce qu'elles aient pleinement satisfait à la justice divine. Cette prison n'est point l'enfer où les réprouvés seront détenus , non pas jusqu'à ce qu'ils aient satisfait , mais éternellement & sans espérance d'en sortir. La prison dont parle notre Seigneur , ne peut donc s'entendre que du purgatoire ; & c'est ainsi que l'ont entendu Tertulien , Saint Cyprien , Saint Jérôme , Saint Eucher. (a)

Au douzième chapitre du même Evangile , selon Saint Matthieu , Jésus-Christ en parlant d'un certain péché , dit qu'il ne sera remis ni dans cette vie ci , ni dans l'autre. Il y a donc des péchés qui sont remis dans l'autre vie , comme il y en a qui le sont dans celle-ci. Mais s'il y a des péchés qui ne sont remis que dans l'autre vie , il y a donc des péchés qui sont expiés dans l'autre vie ; il y a donc dans cette autre vie , un lieu d'expiation , c'est-à-dire un purgatoire ; & c'est ainsi que Saint Augustin , Saint Grégoire , Saint Isidore , Saint Bernard , ont expliqué ce passage. (b)

(a) *Tert. de anima, c. 35. Cypr. ep. 52. Hieron. epist. ad Demetr. Euch. hom. 3. de Epiph.*

(b) *Aug. de civit. l. 21. 24. Greg. magn. 4. dial. c. 29. Isid. 1. de off. eccl. c. 18. Bern. serm. 66. in cauc.*

L'Apôtre saint Paul, dans sa première Epître aux Corinthiens, en parlant de l'examen qui sera fait des œuvres par lesquelles nous élevons l'édifice de notre salut, sur le fondement que Jésus-Christ a posé, nous apprend que tout ce qu'il y aura d'imparfait dans ces œuvres, sera purifié par le feu, que celui qui les aura faites sera sauvé, mais en passant par le feu. Origène, saint Jérôme, saint Ephrem, saint Augustin, saint Basile, S. Hilaire, & après eux beaucoup d'autres que je ne cite point, ont entendu par ce feu les peines du purgatoire (a). Quand même les saints Docteurs n'auroient pas compris le vrai sens de ces passages, & qu'ils leur auroient donné une interprétation forcée, ce que nous sommes bien éloignés de penser, leur témoignage prouveroit toujours qu'ils croyoient le dogme du purgatoire, puisqu'ils en ont cherché les preuves dans l'Écriture, qu'ils ont cru les y trouver, & qu'ils ont instruit les peuples en conséquence.

C'est un dogme de miséricorde enseigné par le Saint-Esprit, disoit autrefois saint Chrysostôme (b). Nous le tenons, dit saint

(a) *Orig. hom. 6. in ex. Hier. 1. ad Jovin. c. 3. Ephr. contra superb. Aug. in psal. 37. Bas. ad c. 9. Is. Hilar. ad psal. 59.*

(b) *Hoc dogma divina misericordia Spiritus disposuit. Hom. 21. in act.*

Grégoire de Nyffe , des Disciples & des Apôtres du Sauveur (a). Il ne faut pas , dit saint Augustin , négliger les prières pour les morts (b). C'est une loi de Dieu notre Pere , & de l'Eglise notre Mere , que l'on ne sauroit abolir , & qui doit être observée inviolablement , dit saint Epiphane (c). C'est une pratique, ajoute-t-il , que l'Eglise a reçue de ses Peres , & dont elle ne peut point se dispenser : *Ecclesia hoc necessariò perficit, traditione à Patribus acceptâ*. Il est donc constant , mes Freres , que la priere pour les morts a été de tout rems en usage parmi les Chrétiens ; & comme cet usage suppose nécessairement la croyance d'un purgatoire , il est donc évident que tel a été la croyance de l'Eglise dans tous les siècles. Les hérétiques eux-mêmes ont été forcés d'en convenir ; & Luther enseigne qu'il est permis de prier pour les morts , afin que Dieu ait pitié de leurs ames , si elles souffrent comme on le prétend. (*Vid. Kemnit. in exam. Conc. Trid.*)

Venir nous dire , après cela , que le purgatoire est une superstition , une invention

(a) *Christi praconibus & discipulis proditum est.*
Orat. de Def. apud Dem.

(b) *Non sunt praetermittenda supplicationes pro spiritibus mortuorum.* De cura pro mort.

(c) *Quis poterit statutum matris dissolvere , aut legem patris ?* Hæc. 75.

diabolique, injurieuse aux mérites de Jésus-Christ, un piège tendu à la simplicité des fideles par l'avarice des Prêtres : ce n'est plus raisonner, c'est extravaguer ; c'est ne répondre que par des injures, & les injures ne prouvent point ce que l'on avance, ni elles ne détruisent pas ce que l'on combat.

Mais enfin, s'il n'y a point de purgatoire, il pourra donc arriver que les plus grands crimes demeurent à jamais impunis : car il peut arriver qu'un Chrétien après avoir commis les plus grands crimes, se convertisse, en obtienne le pardon, & meure sans avoir eu le tems de les expier. Il entrera donc dans le ciel, chargé de toutes les dettes qu'il a contractées envers la justice de Dieu ; & que deviendront alors les droits inviolables de cette justice suprême ?

Jésus-Christ a satisfait pour les péchés, & ses mérites suffisent pour nous acquitter envers la justice de son pere. Fort bien ; mais pour cela, il faut que ces mérites soient appliqués au pécheur, & cette application ne peut point se faire sans que le pécheur boive dans le calice de Jésus-Christ. Si nous souffrons avec lui, dit saint Paul, nous serons glorifiés avec lui : *Si compatimur & conglorificabimur*. Il faut donc que les pécheurs souffrent avec Jésus-Christ, avant d'entrer dans sa gloire.

Mais si les pécheurs ne sont tenus à aucune espece de satisfaction, par la raison que

Jésus-Christ a payé pour eux ; il s'ensuivra donc de-là que les œuvres de la pénitence ne seront pas plus nécessaires dans cette vie-ci que dans l'autre. Saint Paul , & avec lui tous ces Pénitens illustres , qui châtioient leur corps , & le macéroient de tant de manieres , pour accomplir , disoit ce grand Apôtre , ce qui manque à la passion de Jésus-Christ , *adimpleo quæ desunt passionum Christi* ; saint Paul n'étoit donc qu'un insensé , aussi-bien que ceux qui ont suivi & qui suivent son exemple ?

Il y a plus : si parce que Jésus-Christ a payé pour les pécheurs , nous ne sommes tenus personnellement à aucune espece de satisfaction pour nos péchés ; nous sommes donc dispensés par la même raison , de faire des bonnes œuvres & de travailler à notre salut ? Les mérites de Jésus-Christ nous suffisent , & l'Apôtre saint Paul révoit encore quand il disoit : Mes Freres , faites tous vos efforts pour assurer votre salut par vos bonnes œuvres. A quoi bon s'inquiéter là-dessus ? les mérites de Jésus-Christ nous l'assurent de reste ; & celui qui nous a créés sans nous , n'a que faire de nous pour nous sauver.

Que si toutes ces conséquences sont autant d'absurdités qui répugnent non seulement à la foi , mais à la saine raison ; il faut donc convenir que le pécheur , après avoir obtenu le pardon de son péché , demeure

toujours tenu d'en porter la peine. Cette
 peine, qui devoit être éternelle, se trouve
 changée par les mérites infinis de Jésus-
 Christ, en une peine temporelle, & c'est
 dans ce sens que Jésus-Christ a payé pour
 nous. Il a payé pour nous encore, en ce
 que nos satisfactions tirent tout leur mé-
 rite de la sienne. Mais la nôtre est indispen-
 sable; & quiconque n'a pas pleinement sa-
 tisfait avant de mourir, doit nécessairement
 satisfaire après sa mort. Il y a donc dans
 l'autre vie, une prison où sont renfermées
 les ames de ceux qui, quoique morts en
 état de grace, demeurent néanmoins rede-
 vables à la justice de Dieu. Elles ne sorti-
 ront pas de cette prison jusqu'à ce qu'elles
 aient payé la dernière obole; *Amen dico
 tibi; non exies inde donec reddas novissi-
 mam quadrantem.*

D'un autre côté, il peut arriver qu'un
 homme juste meure avec la conscience
 souillée de plusieurs péchés véniels, soit
 qu'il ne les ait pas connus, soit qu'il les ait
 oubliés, soit qu'il n'ait pas eu le tems d'en
 purifier son ame, Que deviendra cette ame?
 Sera-t-elle précipitée dans les enfers? Non,
 puisque nous la supposons en état de grace.
 Entrera-t-elle dans le ciel? Non, parce
 que rien de souillé ne peut y entrer. Il y
 a donc dans l'autre vie un certain lieu dans
 lequel les ames justes doivent se purifier des
 moindres taches, devenir plus blanches

que la neige , plus pures que les rayons du soleil , avant de pouvoir être unies à celui qui est la sainteté par essence. Il y a donc , & il doit nécessairement y avoir un purgatoire.

Je ne m'arrêterai pas , mes chers Paroissiens , à vous faire la description des peines que souffrent les âmes détenues dans ce purgatoire ; qu'elles y brûlent dans un feu semblable au feu de l'enfer ; qu'elles soient tourmentées par les démons , ou punies d'une autre manière proportionnée à la nature & à la gravité des fautes qu'elles expient , peut-être même dans les lieux où elles les ont commises , il n'y a que Dieu qui connoisse l'abîme profond d'amertume où elles sont plongées. Ne fussent-elles tourmentées que par le désir d'être unies à cet objet souverainement aimable , vers lequel elles s'élancent continuellement sans pouvoir y atteindre ; la violence de ce désir doit être pour elles un supplice , en comparaison duquel toutes les peines de cette vie réunies ensemble ne sont rien & moins que rien.

Tandis que nous vivons ici bas , nous n'avons , touchant la divinité , que des idées très-imparfaites , & ce que la foi nous apprend de la gloire & du bonheur des Saints , ne fait sur notre esprit & sur notre cœur ; que de très-légères impressions : notre âme appesantie par la corruption de ce miséra-

ble corps où elle est renfermée, continuellement distraite par les objets sensibles qui nous environnent, par les différentes passions qui nous agitent, par mille attaches qui nous lient & nous collent, pour ainsi dire, aux choses de la terre; notre ame, dans cette position malheureuse, ne se porte que très-difficilement vers Dieu. Ce n'est qu'à force de méditer, de prier, de veiller & de nous faire violence, que nous venons à bout de sentir comme en passant, & de goûter seulement du bout des lèvres, combien le Seigneur est doux.

Mais, dès qu'une fois cette ame dégagée de sa prison, n'a plus aucune affection, ni aucune pensée terrestre; elle ne s'occupe, elle ne peut s'occuper désormais que de Dieu seul; & parce que rien ne l'empêche de connoître combien il est aimable, elle s'efforce d'aller à lui avec une telle vivacité, avec de tels transports, avec une impatience & des inquiétudes si cruelles, qu'il n'est pas possible de rien trouver, ni de rien imaginer de pareil dans les choses de ce bas monde.

Représentez-vous quelqu'un qui voyant couler à ses pieds un ruisseau d'eau vive, & mourant de soif, ne pourroit pas en boire une seule goutte; qui étant placé près d'une table couverte des mets les plus délicieux, & mourant de faim, ne pourroit point y toucher; qui étant accablé de som-

meil, ne pourroit pas fermer la paupiere ; ni se reposer un seul instant. Tout cela n'est rien en comparaison de ce que souffrent ces pauvres ames ; qui voient le paradis devant elles, & qui ne peuvent point y entrer ; assises, mais enchainées sur les bords de ce torrent de délices où elles voient les bienheureux se plonger, & où elles brûlent de se plonger elles-mêmes ; chaque jour, chaque heure, chaque minute de retardement, est pour elles un siècle de douleur, un siècle d'affliction & d'angoisse.

Jusqu'à quand me trouverez-vous indigne, grand Dieu ! de voir la lumiere de votre visage ? Quand est-ce qu'il me sera permis de me reposer dans votre sein ? Ah ! si j'avois connu, si j'avois pu concevoir l'ardeur de ce feu qui me brûle & me dévore, j'aurois mieux aimé mourir mille fois ; j'aurois mieux aimé souffrir sur la terre toutes les peines imaginables, que de commettre, ou de ne pas expier sur le champ ces fautes qui me paroissent si legeres. Petites complaisances, vivacités, impatiences d'un moment ; petites attaches pour des plaisirs qui n'avoient rien de criminel, défaut d'attention & de ferveur dans mes prieres, petites négligences dans les devoirs de mon état, récréations trop longues, pensées, paroles inutiles, péchés véniels, dont je faisois si peu de scrupule, à quoi je ne prenois pas garde, que je n'ai point expiés, dont

dont je ne me suis pas purifié, avant de paroître devant mon juge. Ah! que vous me coutez cher maintenant!

Je sens, & vous me faites cruellement sentir, ô Dieu souverainement juste! la vérité de ce que l'on me disoit autrefois, que les taches les plus imperceptibles n'échappent point à vos yeux; que pour entrer dans votre gloire, il faut être comme un argent éprouvé par le feu, qui a passé & repassé par le creuset, qui est épuré jusqu'à sept fois, & dans lequel il ne reste pas la moindre petite partie étrangère: *Argentum igne examinatum, probatum terra purgatum septuplum.* Ah! qu'il est cuisant le feu qui me brûle! ah! qu'il est terrible le creuset dans lequel votre justice me retient & me purifie! Malheur à moi qui me suis précipité ici par mon imprudence! qui pouvois avancer mon bonheur, & qui ait allongé mon exil: que cet exil est cruel! que ce tems est long! que mon affliction est amère! il n'y a que les supplices de l'enfer qui puissent être comparé à ce que je souffre. *Heu mihi! heu mihi! quia incolatus meus prolongatus est.*

Lorsque les Pasteurs de l'Eglise m'exhortoient à faire pénitence, je croyois que c'étoit assez d'accomplir celle que mes confesseurs m'avoient imposée: & je ne voyois pas que ce n'étoit rien, eu égard au nombre, à la malice, à la griéveté des péchés dont je

m'étois rendu coupable , & dont vous m'aviez accordé le pardon. Je vois maintenant, je sens , mais trop tard que les droits de votre justice sont inviolables , que vous ne laissez rien , & que vous ne pouvez rien laisser d'impuni. Si pendant que j'étois sur la terre , je m'étois puni moi-même , vous ne m'auriez pas jetté , grand Dieu , dans cette prison ténébreuse où vous me demandez mille pour un , tandis qu'auparavant vous vous seriez contenté d'un pour mille. Hélas ! j'aurois pu acquitter des dettes immenses avec quelques oboles ; & maintenant pour quelques oboles , vous exigez des sommes immenses.

Qui est-ce qui paiera pour moi ? à qui m'adresserai-je dans l'impuissance où je suis de rien acquitter par moi-même. Je n'ai plus de bouche pour prier , ni des yeux pour pleurer , ni des membres pour les mortifier , ni des biens pour les distribuer aux pauvres. Je ne puis plus arroser la terre de mes larmes , ni de mes sueurs ; je n'ai plus des pieds & des mains pour faire de bonnes œuvres : *Fodere non valeo*. Qui est-ce donc qui priera pour moi ? qui fera des aumônes pour moi ? qui jeûnera , qui se mortifiera pour moi ? O vous , qui voyagez encore sur la terre , jetez un regard de compassion sur cette ame souffrante : examinez & voyez quelle est son affliction & l'excès de la douleur : *O vos omnes , qui transitis per viam , attendite , & videte*.

C'est donc à nous, mes chers Paroissiens, que s'adressent les cris de ces pauvres ames, en nous conjurant au nom de Dieu, & pour l'amour de Jésus-Christ de venir à leur secours. La justice, la reconnoissance, la charité, nous y obligent, & l'humanité seule devoit nous y engager.

Quand je dis la justice, je ne parle pas de ces misérables qui retiennent indignement pour eux, ce que leurs parens ou d'autres dont ils ont recueilli la succession, les ont expressément chargés d'employer à des aumônes ou à des prieres pour le soulagement de leur ames. Il y a tant de cruauté, tant de barbarie, & même tant d'impiété dans un vol de cette nature, que je n'ose pas supposer qu'aucun de ceux qui sont ici, puisse en être capable. Mais je dis, que nous sommes tenus par un principe de justice, à secourir les ames de nos freres défunts, parce qu'il arrive très-souvent qu'elles souffrent dans le purgatoire, pour des péchés dont nous avons été la cause, auxquels nous avons donné occasion, & qui ont été commis par notre faute.

De combien de manieres un mari ne donne-t-il pas occasion aux péchés de sa femme ? la femme à ceux de son mari ; le pere aux péchés de ses enfans ; les enfans à ceux de leur pere ; l'ami à ceux de son ami ; celui qui vend, au péché de celui qui achete, & celui qui achete, aux péchés de celui qui

vend : quel est le supérieur qui puisse se flatter de n'avoir aucune part aux péchés de ses inférieurs ? Les maîtres sont-ils toujours innocens des péchés de leurs domestiques ? & les domestiques ne donnent-ils jamais occasion à ceux de leurs maîtres ?

Ne sommes-nous pas journellement une occasion de péché les uns pour les autres ? Combien de soupçons criminels , de jugemens téméraires , de médisances , de querelles , d'animosités à quoi nous avons donné lieu , soit par malice , ou par foiblesse & par imprudence ? N'avez - vous jamais scandalisé personne ? n'avez - vous jamais donné de mauvais conseils , ni de mauvais exemples à qui que ce soit ? Oseriez-vous bien assurer que vous êtes innocent devant Dieu , de tous les péchés qui se sont commis & qui se commettent dans votre famille , dans votre Paroisse , dans votre province , & plus loin encore , suivant la place que vous occupez , suivant la profession que vous exercez , suivant les rapports , le commerce , les liaisons , les engagemens que vous avez dans le monde ? Cette réflexion me fait trembler : arrêtez-vous-y , mes Freres ; & vous sentirez que vos peres & meres , vos freres & sœurs , vos proches , vos amis , vos concitoyens , peut-être même des personnes que vous n'avez jamais connues , souffrent maintenant dans le purgatoire pour des péchés qu'elles ont commis

à cause de vous , par rapport à vous , & qu'elles n'auroient point commis sans vous. Cette seule pensée ne devoit-elle pas vous attendrir ? La maison de votre prochain brûle ; c'est-vous qui y avez mis le feu , ne vous donnerez-vous aucun mouvement pour l'éteindre ? quelle injustice !

Mais quelle ingratitude ! si oubliant après leur mort ceux qui vous ont aimé , qui vous ont été attachés , qui vous ont fait du bien pendant leur vie , vous ne vous mettiez nullement en peine de leur procurer aucun soulagement dans la triste & cruelle position où ils se trouvent. Cette mere qui vous aimoit si tendrement , ce pere qui vous a élevé avec tant de soin , ce bienfaiteur , cet ami , ce voisin qui vous étoient si attachés , qui vous ont rendu tant de services , auroient-ils perdu en mourant tous les droits qu'ils avoient sur votre cœur ? n'auroient-ils plus aucune part à votre amitié ? ne conserveriez-vous à leur égard aucun sentiment de reconnoissance ? Ah ! ils ont si sincèrement & si vivement partagé vos peines & vos plaisirs , seriez-vous ingrat au point de les oublier dans un tems où ils ont besoin plus que jamais de votre amitié , & de tous les services que vous êtes en état de leur rendre ? La seule incertitude où vous êtes sur leur sort , ne devoit-elle pas vous causer les plus vives allarmes , vous donner les plus cruelles inquiétudes ?

Joignez à cela , mon cher Paroissien , les motifs de la charité fraternelle , qui embrasse également les amis & les ennemis. Ceux que nous devons regarder & traiter comme nos freres pendant leur vie , n'ont pas cessé en mourant d'être nos freres. Ils sont toujours avec nous les membres d'un même corps , & par conséquent leurs peines doivent être les nôtres. Que si nous sommes insensibles à ce qu'ils souffrent , c'est une preuve que nous n'avons pas la vie en Jésus-Christ. Car un membre , à moins qu'il ne soit mort , compâtit naturellement à la douleur des autres membres.

Faites à autrui ce que vous voudriez que l'on fit à vous même. C'est en cela que consiste la vraie charité. Or si vous avez le bonheur de trouver grace devant Dieu en sortant de ce monde , & que vous soyez néanmoins détenu dans les prisons & les souffrances du purgatoire , voudriez-vous alors qu'on vous oubliât , que l'on ne prit aucune part à vos peines : mes Freres , mes Freres , prenez-y garde ; comme vous ferez , il vous sera fait.

Non-seulement c'est manquer à la charité , à la reconnoissance , à la justice , que de ne pas soulager de tout son pouvoir les âmes du purgatoire ; c'est être inhumain jusqu'à la cruauté. Que penseriez-vous de celui , qui voyant son prochain tombé dans un précipice , le laisseroit crier & feroit

semblant de ne pas l'entendre ? Eh ! mon ami , prenez pitié de moi , je vous en conjure ; venez à mon secours , ou dites à quelqu'un d'y venir. Tu es-là ? reste-y : tant pis pour toi , je ne m'en soucie gueres ; & il passe outre. O le barbare ! on a compassion des animaux ; on cherche à les soulager quand ils souffrent ; & nous n'aurons pas compassion de nos semblables ? Où est l'humanité ?

Mes Freres, je ne vous conçois pas. Lorsque vos parens ou vos amis sont malades , vous n'oubliez rien pour les secourir , & leur procurer tous les soulagemens qui dépendent de vous. On fait venir le médecin ; on multiplie les remèdes ; on se tient nuit & jour auprès de leur lit ; on demande sans cesse de leurs nouvelles. Le tems de leurs maladie est un tems de douleur & d'inquiétude pour tous ceux qui s'intéressent à leur conservation , & qui souffrent de les voir souffrir. Cela est naturel. Mais n'est-il pas naturel aussi de se donner pour le soulagement de leur ame la même inquiétude & les mêmes soins que l'on s'est donnés pour le soulagement de leur corps ? point du tout : il semble que ce malade ait été délivré de tous maux ; en rendant le dernier soupir. Il est mort , dit-on , le voilà tiré des peines de ce monde ; il n'a plus besoin de rien.

Il est hors des peines de ce monde ? Oui : mais comptez-vous pour rien celles de l'au-

tre ? Qu'est-ce donc que cette maladie pendant laquelle vous dites qu'il a tant souffert , en comparaison de ce qu'il souffre maintenant dans le purgatoire ? Ainsi de trois choses l'une : ou vous le croyez damné ; ou vous êtes sûr qu'il est dans le ciel ; ou vous devez être encore plus inquiet sur son compte , & plus empressé de le secourir après sa mort , que vous ne l'étiez pendant sa maladie. Et comme vous ne connoissez pas , ni ne pouvez connoître la fin de ses peines , vous ne devez point cesser d'y compâtrir , & de faire pour la délivrance ou le soulagement de son ame , encore plus que vous n'avez fait pour la guérison ou le soulagement de son corps.

Il n'a plus besoin de rien ! dites plutôt qu'il a besoin de tout. Il a besoin de ce bled dont il avoit rempli ses greniers ; de cet argent que vous avez trouvé dans son coffre ; de ce linge , de ces habits qu'il a laissés dans sa garde-robe ; de ce bouillon , de ces sirops , de ces remèdes dont il ufoit dans sa maladie. Faites-lui donc passer une portion de tous ces biens , & comment ? par la main des pauvres. Pauvre veuve , voilà du bled pour toi & pour tes enfans , & de l'étoffe pour vous habiller ; priez Dieu pour l'ame de mon pere. Pauvre malade , voilà des remèdes & du bouillon ; offrez à Dieu vos prieres & vos douleurs pour le repos de l'ame de ma mere. Pauvres estropiés , pauvres

vieillards , pauvres honteux , voilà du pain , voilà de l'argent ; priez , souffrez , gémissiez pour les ames de ceux au nom & à l'intention de qui je vous fais part du bien qu'ils m'ont laissé. Les péchés des morts aussi bien que les péchés des vivans se rachètent par des aumônes. Ils s'expient par des prieres , des jeûnes , des mortifications , & toute sorte de bonnes œuvres. On peut se confesser & communier , entendre la messe , visiter les malades , consoler les affligés , souffrir ses peines avec patience , dans l'intention de procurer quelque soulagement aux ames du purgatoire. Y a-t-il beaucoup de chrétiens qui ayent assez de foi & de charité pour en user ainsi ?

Vous le savez , mes chers Paroissiens , nos héritiers nous accompagnent au tombeau ; ils portent notre deuil ; ils nous font dire quelques messes à la huitaine , à la quinzaine , à la quarantaine & au bout de l'an , suivant l'usage des lieux , souvent à regret , & par respect humain , plutôt que par aucun sentiment de compassion pour nos ames. Cela fait , il n'est plus question de nous. Brûlé , pauvre ame , brûlé pendant vingt ans , pendant cinquante , peut-être cent , peut-être jusqu'à la fin du monde. Il n'est gueres personne ici-bas qui s'en embarrasse.

Ah ! que ceux-là sont sages , prudens & bien avisés qui pourvoient de leur vivant à

ce que leur ame ne soit point ainsi oubliée. Mon cher Paroissien, écoutez-moi : si quelqu'un vous disoit qu'avant de mourir vous seriez détenu pendant une quinzaine d'années dans un lit, accablé de douleur & d'infirmités; ne prendriez-vous aucune précaution pour avoir de quoi vous procurer tous vos besoins, pendant une maladie si longue & si dispendieuse? Mais si quelqu'un vous disoit qu'il viendra un tems où, par un enchaînement de malheurs qui n'est pas sans exemple, vous perdrez tout le bien dont vous jouissez aujourd'hui; que feriez-vous? que n'imaginerez-vous pas pour vous ménager une ressource? Vous vendriez une partie de ce bien; vous le cacheriez dans les entrailles de la terre, afin de l'y retrouver lorsque vous auriez perdu tout le reste. Mais l'on vous dit, l'on vous assure, & votre foi vous apprend qu'il viendra un tems auquel, si vous n'êtes pas du nombre des réprouvés, vous vous trouverez dans une position infiniment plus douloureuse & plus terrible que tout ce qu'on peut imaginer de plus affreux dans les peines de ce bas-monde.

Vous n'êtes pas un saint à canoniser; vous espérez que par la miséricorde de Dieu vous ne serez pas précipité dans les enfers; mais quelque vertu & quelque piété que vous puissiez avoir, vous n'oseriez vous flatter d'aller droit en paradis; il vous fau-

dra donc descendre dans le purgatoire ; bienheureux encore s'il ne vous arrive rien de pis : & vous ne prendriez aucune mesure pour recevoir quelque soulagement au milieu des flammes qui vous y attendent ? Ne dites-vous pas tous les jours qu'il faut garder une poire pour la soif ? ah ! qu'elle est cruelle la soif dont on brûle dans le purgatoire. Réservez donc une poire pour cette soif ; ne comptez pas tout-à-fait , comptez même fort peu , & mieux encore , ne comptez pas du tout sur la générosité , la charité , la piété , la compassion de vos héritiers.

Comptez sur les prières des pauvres que vous aurez nourris pendant votre vie , & que vous nourrirez encore après votre mort : comptez sur les messes à la célébration desquelles vous aurez pourvu ; comptez sur les suffrages de l'Eglise qui , dans les sacrifices & les prières qu'elle offre pour les morts , fera mémoire de vous en particulier & nommément , parce que vous lui aurez laissé de quoi réparer , orner , embellir la maison de Dieu. Comptez enfin sur la reconnoissance des ames bienheureuses pour le repos desquelles vous aurez prié , jeûné , fait des aumônes , pratiqué toute sorte de bonnes œuvres ; & que vous aurez tiré par ce moyen de la prison où elles étoient retenues. Quelles instances ne feront-elles pas auprès de Dieu , pour le sou-

lagement & la délivrance de ceux par la piété desquels elles auront été délivrées ou foulagées. Et c'est-là sans doute, mes Freres, un des motifs les plus capables de réveiller notre foi, & d'exciter notre piété en faveur de ces ames souffrantes. Elles nous rendront au centuple ce que nous aurons fait pour elles, nous sentirons les effets de leur reconnoissance pendant notre vie & après notre mort; elles ne nous oublieront jamais, parce que nous ne les aurons jamais oubliées.

Nous avons malheureusement imité l'économe de notre Evangile, par le mauvais usage que nous avons fait des graces & de toutes les richesses de Jésus-Christ. Bientôt il nous en faudra rendre compte; & ce compte une fois rendu, nous ne pourrons plus disposer de rien. Ménageons-nous donc une ressource, en imitant la prudence de cet économe, & la charité dont il usa envers les débiteurs de son maître. Les fideles qui souffrent dans le purgatoire, sont les débiteurs de Jésus-Christ; ses biens sont encore à notre disposition; employons-les au soulagement de ces pauvres ames. Acquittions-en leurs dettes: ce qui fut une injustice chez l'économe, sera de notre part une œuvre d'autant plus agréable à Dieu, que nous procurerons par là sa plus grande gloire, en augmentant le nombre des bienheureux; & les ames que nous aurons dé-

livrées feront des amis puissans que nous aurons placés auprès de lui , qui intercéderont pour nous à leur tour , qui nous ouvriront la porte du ciel , & nous recevront dans les tabernacles éternels : *Ut cum defeceritis recipiant vos in aeterna tabernacula.*

Dieu juste , mais terrible , qui exigez avec tant de sévérité dans l'autre vie , tout ce que vos élus n'ont pas payé dans celle-ci , lors même qu'il n'a pas été en leur pouvoir de le faire : qui pour purifier leurs âmes des moindres taches , les faites passer par un feu & par des tourmens semblables à ceux de l'enfer : recevez les prières , les gémissemens , les larmes ; recevez les aumônes , les jeûnes , les mortifications & toutes les bonnes œuvres que nous vous offrons pour acquitter les dettes que nos freres défunts ont contractées envers votre justice , & qu'ils ne sont plus en état d'acquitter eux-mêmes.

Que si les œuvres les plus saintes perdent toujours en passant par nos mains , quelque chose de leur mérite , à cause de notre foiblesse & de notre corruption , à cause de notre amour-propre & de notre propre volonté qui se glissent malheureusement par-tout : si les mains que nous tendons vers vous , grand Dieu , ne sont point assez innocentes & assez pures ; regardez , ah ! regardez cet agneau sans tache continuellement immolé sur nos autels , & qui

ne cesse de vous demander grace pour les morts aussi-bien que pour les vivans. Telles que puissent être les mains de celui par le ministère duquel il s'immole, le sacrifice qu'il vous offre ne perd rien, & ne peut rien perdre de son mérite infini. Jetez donc les yeux sur ce sacrifice, & regardez la face de votre Christ. *Respice in faciem Christi tui.* Plongez vous-même, ô Jésus, & lavez ces pauvres ames dans le sang que vous avez répandu pour elles; afin que n'ayant plus rien que de très-pur, devenues plus blanches que la neige, elles s'envolent comme de chastes colombes dans le sein de votre infinie bonté: *Pie, Jesu Domine, dona eis requiem.*

Mais en attendant le bienheureux jour de leur délivrance, & parce que ce jour nous est absolument inconnu; ne permettez pas, Seigneur, que nous les perdions jamais de vue. Remplissez-nous de cette charité vraiment chrétienne qui embrasse généralement tous les membres de Jésus-Christ, & nous fait sentir tout ce qu'ils sentent; soit qu'ils combattent encore sur la terre, soit qu'ils triomphent dans le ciel, soit qu'ils achevent de se purifier dans le purgatoire.

Que l'incertitude où nous sommes sur le jugement que vous avez prononcé pour ou contre ceux de nos freres qui nous ont précédés avec le signe de la foi, nous fasse

respecter leur mémoire , leurs cendres , le lieu même de leur sépulture , quelques méchans qu'ils aient été , de quelque manière qu'ils aient vécu. Mais que ces tombeaux & cette poussière nous fassent en même-tems souvenir de notre fin , de cette nuit profonde dans laquelle nous serons bientôt ensevelis , & hors d'état de rien faire désormais pour notre salut. Réveillez donc , ô mon Dieu , réveillez notre foi & ranimez notre ferveur ; afin que nous travaillions efficacement à la sanctification de nos ames.

Inspirez-nous par votre grace , une souveraine horreur pour ces fautes qui nous paroissent légères , & qui néanmoins ont à vos yeux une malice infinie , puisque vous les punissez avec une si terrible sévérité. Mais parce que la fragilité de notre nature ne nous permet pas d'en être exempts , purifiez-nous-en sans cesse par votre miséricorde. Frappez - nous , grand Dieu , sans nous épargner , sur nos biens , sur notre réputation , sur notre santé , sur tout ce que nous avons de plus cher au monde. Faites-nous porter , pendant cette vie , les peines dues à nos péchés ; afin qu'après notre mort nous ne soyons pas retenus si long-tems dans cette autre vallée de larmes , dans cet autre exil dont les misères sont infiniment au-dessus de tout ce que

424 LE VIII. DIM. APRÈS LA PENTECÔTE.

nous avons à souffrir dans celui-ci. Souvenez-vous alors de ce que nous faisons aujourd'hui , pour le soulagement & la délivrance des ames qui sont détenues dans cette autre prison ; écoutez favorablement les prieres qu'elles vous adresseront en notre faveur après en être sorties ; & réunissez-nous avec elles dans le séjour éternel de votre gloire. Ainsi soit-il.

